

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au lundi 19 septembre à 17h00** soit pour une durée de 15 jours consécutifs à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'accroître l'activité de lavages citernes sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville (76430).

Le projet est présenté par la société Hubert Lavage dont le siège social se situe Voie des Vanneaux – 76430 Saint-Vigor-d'Ymonville

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Cédric HUBERT, directeur général - Hubert Lavage - cedric.hubert@transhubert.com

Monsieur Jean-Marc VIRON, chargé d'affaires bâtiment travaux publics, en retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville, siège de l'enquête.

Le dossier, en version numérique est également adressé pour information, au maire de la commune de Sandouville.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

(Politiques publiques – Environnement et prévention des risques - enquêtes publiques et consultations du public)  
**ou** : <http://hubertlavage76430.enquetepublique.net>

Le dossier est également consultable au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier " Hubert lavage" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences en mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville (76430) afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

**lundi 5 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 (ouverture)**

**samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h00**

**lundi 19 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture)**

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [hubertlavage76430@enquetepublique.net](mailto:hubertlavage76430@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://hubertlavage76430.enquetepublique.net>
- 3) par courrier à la mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville, en précisant "M. le commissaire enquêteur - "EP Hubert lavage"
- 4) sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville aux jours et heures d'ouverture au public

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.